

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 194-2017

Type d'intervention : Postulat

Motion ayant valeur de
directive : ☐

N° d'affaire : 2017.RRGR.537

Déposée le : 04.09.2017

Motion de groupe : Oui

Motion de commission : Non

Déposée par : PS-JS-PSA (Dunning, Biel/Bienne) (porte-parole)

Cosignataires : 20

Urgence demandée : Oui

Urgence accordée : Non 07.09.2017

N° d'ACE : du

Direction : Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification : –

Proposition du

Conseil-exécutif :



Hausse des primes d'assurance-maladie: que le canton de Berne agisse en faveur de sa population!

Le Conseil-exécutif est chargé,

1. d'étudier des propositions alternatives à la diminution de la réduction des primes d'assurance-maladie, d'examiner les moyens légaux à sa disposition pour limiter de nouvelles augmentations de primes d'assurance-maladie ;
2. d'examiner des mesures communes avec d'autres cantons pour éviter de nouvelles hausses de primes d'assurance-maladie ;
3. d'étudier la mise en place d'une caisse d'assurance-maladie publique et ses conséquences positives et négatives pour le canton mais aussi pour la population bernoise ;
4. d'étudier la possibilité de plafonner les coûts des primes d'assurance-maladie à 10 pour cent du budget des ménages.

Dans son communiqué du 17 août 2017, le Conseil-exécutif annonçait une diminution de la réduction des primes d'assurance-maladie suite à une hausse des coûts que cette réduction implique, alors que la population bernoise s'était prononcée en février 2016 contre le démantèle-

ment de la réduction des primes d'assurance-maladie. Parallèlement, la population a appris que la hausse des primes d'assurance-maladie pourrait une fois de plus augmenter pour l'année 2018. La population bernoise n'ayant pas de hauts revenus (revenu annuel déterminant inférieur à 38 000 francs) se retrouve alors doublement punie.

Motivation de l'urgence : la diminution de la réduction des primes d'assurance-maladie au niveau cantonal et l'augmentation des primes d'assurance-maladie auront lieu dès le 1^{er} janvier 2018, il est urgent que le Conseil-exécutif examine les mesures à prendre.

Destinataire

- Grand Conseil